

Villeneuve d'Ascq, le 03/12/2023

*A l'attention des clubs, et des
établissements affiliés,
Aux membres de la Ligue,
Aux présidents des Comités territoriaux des
Hauts-de-France,
Aux licenciés,*

Objet : appel à candidature pour le Comité Directeur de la Ligue des Hauts-de-France FFME

Chère licenciée, cher licencié,

La prochaine assemblée générale de la Ligue des Hauts-de-France de la FFME se déroulera le Samedi 20 Janvier 2024 à Villeneuve d'Ascq.

Le comité directeur de la Ligue a acté la perte de la qualité de membre de la Ligue de Jean-Yves Barbier, Hélène Bonnefoy-Clerc, Yves Ordener, Coralie Tery, Xavier Cronie.

Conformément à l'article 12 des statuts de la Ligue, 6 postes sont encore à pourvoir dans : **La catégorie des représentants de clubs** : La Ligue comptant 4938 licenciés au 31 août 2020, 18 postes (9 hommes et 9 femmes) étaient à pourvoir en 2021 par un scrutin de liste proportionnel à un tour.

Aujourd'hui, la Ligue est composée par un comité directeur de 12 personnes (5 hommes et 7 femmes). Il reste donc 6 postes à pourvoir (4 hommes et 2 femme) au sein du Comité Directeur.

Ne peuvent être candidates et élues au comité directeur :

1. les personnes mineures ;
2. les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
3. les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
4. les personnes ayant déjà fait l'objet d'une condamnation pénale, en France ou à l'étranger, à raison de faits constituant un manquement à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs ;
5. les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps ;
6. les conseillers techniques placés par l'Etat auprès de la ligue ;
7. les personnes rémunérées de quelque manière que ce soit, et ce directement ou à travers un groupement d'employeurs, par :
 - a. un club membre de la ligue ;
 - b. un établissement membre de la ligue, sauf s'il s'agit de son représentant légal ;
 - c. la ligue ;
 - d. un comité territorial du ressort territorial de la ligue ;
 - e. la fédération.

Tous les détails et toutes les précisions relatives aux modalités de candidature sont à retrouver dans les [statuts de la Ligue](#) (en particulier titre III).

Les candidatures (adressées par lettre recommandée avec accusé de réception à : Ligue HDF FFME) doivent parvenir au plus tard le 10 Janvier 2024 au siège de la Ligue, 367 rue Jules Guesde, 59650 Villeneuve d'Ascq, date de réception faisant foi.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter à c.bonhomme@hdf.ffme.fr

Veillez recevoir, chère licenciée, cher licencié, mes sentiments les plus cordiaux.

Cyril PLE
Président de la Ligue Hauts-de-France FFME

